


Fin de vie : «La loi Claeys-Leonetti n'est pas suffisamment connue ni appliquée», selon Delfraissy

Par [Le Figaro](#)

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour à l'instant

Écouter cet article 

00:00/02:14 



L'immunologiste français et proutident du Conseil scientifique Jean-François Delfraissy pose lors d'une séance photo à Paris, le 26 avril 2020. *JOEL SAGET / AFP*

Mardi, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) s'est dit favorable à une légalisation du suicide assisté sous certaines conditions strictes.

Mercredi 14 septembre, sur [France Inter](#), Jean-François Delfraissy, proutident du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) est revenu sur la publication mardi [du rapport sur la fin de vie](#). D'après l'ancien proutident du conseil scientifique, le texte

insiste notamment sur le fait que *«la loi Claeys-Leonetti n'est pas suffisamment connue ni appliquée»* : *«On le dit, on le redit : pourquoi faire une loi si on n'a pas les moyens nécessaires pour appliquer la loi ?»*.

Il souligne également qu'un certain nombre de départements français ne disposent pas d'unité de soins palliatifs, et qu'il existe *«des disparités, y compris au sein de grands hôpitaux parisiens»*, pour la prise en charge de ces patients. Il ajoute : *«Les médecins de soins palliatifs font un boulot remarquable, il faudra prendre le temps de les écouter : ils ne sont pas enthousiastes pour une évolution de la loi, mais je leur dis que je reconnais l'importance majeure de cette situation»*.

«Moyen terme» ou «court terme»

Pour lui, la position du CCNE était de tenter, *«avec prudence, de regarder si, même si on avait tous les outils et les moyens de la loi Claeys-Leonetti (...) on pourrait répondre à toutes les situations.»* Et la réponse est *«probablement non»*, concède l'immunologue : *«Il existe un certain nombre de situations où le pronostic vital est clairement sur la table mais il ne l'est pas à très court terme, il est à quelques semaines, quelques mois. Avec des souffrances physiques et/ou morales qu'on peut en partie calmer, mais en partie seulement, et où la personne pourrait souhaiter aller vers une aide médicale au suicide assisté»*.

«Il y a probablement quelques situations rares qui, d'un point de vue éthique, pourraient justifier, voire permettre, d'aller vers une aide active à mourir», continue-t-il. Des situations pour lesquelles *«il n'y a plus de sortie possible»*, comme les personnes qui sont en *«sixième ou septième ligne de chimiothérapie»* ou celles qui souffrent de *«maladies neurologiques dégénératives»* engageant leur pronostic vital *«à moyen terme»*, fait savoir Jean-François Delfraissy. *«Sur le moyen et le long terme, nous ouvrons une brèche et nous souhaitons que la question soit posée au niveau national»*, admet-il.

À VOIR AUSSI - Débat sur l'euthanasie: les réactions politiques